



Paris, le 8 décembre 2023

## Le Gouvernement maintient l'aide MaPrimeRénov pour le chauffage au bois pour l'hiver prochain

**A l'occasion de la présentation du budget 2024 de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), le gouvernement a précisé l'évolution du dispositif d'aide individuelle pour l'acquisition d'appareils de chauffage au bois (chaudières, poêles, inserts).**

Alors que cette aide pouvait apparaître comme menacée, elle a bien été maintenue et le SER remercie le gouvernement de l'avoir entendu sur cette demande forte. Nous regrettons évidemment que son montant soit diminué de 30%, mais nous notons avec satisfaction que cette baisse ne sera applicable qu'au 1<sup>er</sup> avril 2024, ce qui permet de continuer à s'équiper aux conditions financières actuelles pendant toute la saison de chauffe 2023-2024.

Même si nous comprenons la logique de recentrage de MaPrimeRenov' sur une action globale de rénovation thermique et de changement de système de chauffage, il nous paraissait essentiel de maintenir une aide sur l'acquisition des appareils seuls utilisant le bois comme combustible. En effet, les poêles et les inserts constituent bien souvent la seule solution accessible financièrement pour les ménages les plus modestes, et ils produisent de la chaleur décarbonée à un prix moins élevé que d'autres sources d'énergie. Même largement subventionnée, une opération de rénovation globale laisse un reste à charge souvent rédhibitoire, alors que l'aide individuelle MaPrimeRenov' peut constituer un déclencheur d'investissement important permettant aux ménages plus modestes de ne pas être exclus de la décarbonation pour des raisons financières.

Le SER tient à rappeler que l'élévation régulière de la performance des appareils de chauffage au bois ainsi que de la qualité du combustible permettent de produire plus de chaleur en consommant moins de bois, et d'équiper un grand nombre de ménages en primo-équipement, en remplacement d'un système plus ancien, ou en complément d'un système fonctionnant à l'électricité, ce qui vient soulager le réseau aux heures de pointe.

Enfin, le SER rappelle que les combustibles utilisés par ces appareils sont des produits dérivés de l'exploitation forestière qui n'ont pas d'autre valorisation que cet usage, et qu'ils constituent un élément déterminant de l'équilibre économique de la filière forestière. Quant à l'industrie des appareils et des conduits, elle est très largement française et territoriale.

*« Le chauffage individuel au bois est une solution écologique et économique pour un grand nombre de nos concitoyens. Elle fait vivre une filière qui contribue à l'entretien durable de la forêt et génère de nombreux emplois dans les territoires. Les enjeux de la transition énergétique nécessitent de pouvoir s'appuyer sur un foisonnement de solutions. Et le chauffage au bois domestique est bien l'une d'elles »,* déclare Jules NYSSSEN, Président du SER.

### Contacts presse :

Violaine HACKE - 06 28 47 53 55

Cynthia KARI – 07 87 14 71 26

[service\\_presse\\_ser@enr.fr](mailto:service_presse_ser@enr.fr)

Le **Syndicat des énergies renouvelables** (SER) regroupe 500 adhérents, représentant un secteur générant plus de 166 000 emplois. L'organisation professionnelle rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur [www.enr.fr](http://www.enr.fr)  [@ser\\_enr](https://twitter.com/ser_enr)  [in](https://www.linkedin.com/company/ser-enr) Syndicat des énergies renouvelables

